

COLLOQUE

« PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE »

CLERMONT AUVERGNE METROPOLE



Document de synthèse

1er et 8 février 2021
En visioconférence

PROGRAMME DU COLLOQUE « PLU DE LA METROPOLE »

Session 1 | 1er février 2021 | 10h-12h

Le PLU de la Métropole : un outil clé pour une Métropole d'équilibre rayonnante au sein du grand territoire

- 10h00 :** Introduction du Président de Clermont Auvergne Métropole **Olivier BIANCHI**
- 10h15 :** Démographie, habitat, attractivité économique, culture : quels leviers pour une transformation urbaine et territoriale ?
- La place de Clermont Auvergne Métropole au sein du grand territoire : enjeux d'attractivité démographique et résidentielle **Charles HAZET**, Directeur de l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole
 - Les enjeux d'attractivité économique pour le projet de territoire **Claude BARBIN**, Président de la CCI du Puy-de-Dôme
 - Le projet de Capitale européenne de la culture (CEC) comme levier d'attractivité et de développement **Patrice CHAZOTTES**, Directeur de l'association «Clermont-Ferrand-Massif Central 2028 »
- 10h55 :** Les objectifs de l'Etat en matière de planification territoriale **Armand SANSEAU** Directeur de la DDT du Puy-de-Dôme
- 11h10 :** Le PLU de la Métropole : quels outils pour une Métropole en transition ?
- Le paysage, un bien commun **Charlotte ROZIER**, Paysagiste/Agence HYL
 - Le Projet alimentaire territorial **Jean-Pierre BUCHE**, Vice-président du Grand Clermont
 - Nature et biodiversité en ville **Diane DEBOAISNE**, Architecte-conseil /CAUE du Puy-de-Dôme
- 11h50 :** Conclusion de la session par **Christine MANDON**, Vice-présidente de Clermont Auvergne Métropole en charge du PLU de la Métropole et **Grégory BERNARD**, Conseiller délégué de Clermont Auvergne Métropole en charge du PLU de la Métropole

Session 2 | 8 février 2021 | 10h-12h

L'élaboration du PLU de la Métropole : quelles modalités de travail en commun ?

- 10h00 :** Introduction de la Vice-présidente de Clermont Auvergne Métropole en charge de l'Urbanisme, de la planification urbaine et de la stratégie foncière **Christine MANDON**
- 10h10 :** Etat d'avancement de la démarche de PLU de la Métropole
- Le PLU : calendrier, procédure et gouvernance **Grégory BERNARD**
 - La démarche de concertation et de communication **Cyril CINEUX**, Vice-président de Clermont Auvergne Métropole en charge de la Démocratie participative
- 10h20 :** Diagnostic territorial, grands enjeux et articulation avec les documents cadre
- Présentation du diagnostic de PLU et des grands enjeux **Benjamin AZIERES**, Agence DBW
 - Le Schéma de cohérence territoriale du Grand Clermont **Jean-Pierre BUCHE**, Vice président du Grand Clermont
 - Le Schéma de transition énergétique et écologique (STEE) **Nicolas BONNET**, Conseiller délégué en charge des ENR et de l'économie circulaire
 - Le Plan de déplacements urbains (PDU) **François RAGE**, Vice-président en charge des Mobilités durables
 - Le Programme local de l'habitat (PLH) **Odile VIGNAL**, Vice-présidente en charge de l'Habitat, du Logement et du Renouvellement urbain
 - La stratégie foncière de la Métropole **Christine MANDON**
- 11h50 :** Conclusion de la session et du colloque par **Christine MANDON** et **Grégory BERNARD**

INTRODUCTION

Le projet de **Plan Local d'Urbanisme de la Métropole** a été prescrit par délibération du Conseil métropolitain le **4 mai 2018**. Suite à cette délibération, le travail d'élaboration du PLU a été amorcé en septembre 2018 avec la réalisation de la phase de diagnostic territorial, suivie à partir de septembre 2019 de la phase de définition du PADD (Projet d'aménagement et de développement durables). Ce travail a été mené conjointement avec les élus communaux et métropolitains, et les différentes directions de Clermont Auvergne Métropole.

Suite aux élections municipales de 2020, et afin de poursuivre le travail déjà engagé, Clermont Auvergne Métropole a souhaité organiser un temps d'information et d'échange à destination des élus des communes et de la Métropole sur le thème de l'urbanisme, avec pour sujet central le projet de PLU.

Le colloque « PLU de la Métropole », organisé les **1er et 08 février 2021** devait répondre à trois objectifs :

- informer les élus communaux et métropolitains sur le projet de PLU actuellement en cours (procédure, calendrier, état d'avancement, etc.).
- informer plus largement sur le thème de l'urbanisme et le contexte dans lequel s'inscrit le PLU (réglementations, documents-cadres, enjeux nationaux, régionaux et locaux), à travers les interventions de partenaires et de personnes qualifiées.
- susciter le dialogue et le débat entre élus : recueillir la vision des élus quant à l'évolution du territoire pour les 15 prochaines années, connaître leurs attentes vis-à-vis du PLU et fédérer l'ensemble des 21 communes autour d'une ambition et d'un projet partagés.

Au total, le colloque aura réuni **près de 150 participants**, élus et agents des communes et de Clermont Auvergne Métropole et partenaires techniques, sur l'ensemble des deux sessions.

SESSION 1 // 1^{er} FEVRIER 2021

Le PLU de la Métropole : un outil-clé pour une Métropole d'équilibre rayonnante au sein du grand territoire

Le Président de Clermont Auvergne Métropole, **Olivier BIANCHI**, a rappelé en ouverture de la première session du colloque « PLU de la Métropole » la spécificité d'une métropole qui s'est développée grâce un triptyque industrie / innovation / université. La spécificité économique du territoire clermontois est d'être une métropole **« pourvue d'un tissu et d'un maillage de TPE et PME extrêmement riche et d'un héritage agricole et de vignobles »**. Pour inventer une métropole du XXI^{ème} siècle, Olivier BIANCHI préconise de trouver un équilibre entre une place trop importante accordée au progrès et au contraire une stagnation. Il s'agit d'encourager les innovations et la créativité tout en trouvant l'équilibre pour fabriquer cette métropole de l'ouest régional qui doit polariser et organiser l'ensemble du Massif Central. **« Cette métropole d'équilibre parlera à un territoire qui est un territoire composé d'une pluralité, entre urbains, ruraux, périurbains, rurbains et doit donc inventer de nouvelles solidarités et de nouveaux liens entre métropole et territoires adjacents »**. Le Président a également rappelé l'importance de la maîtrise du développement de la

métropole, dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique. Les enjeux de « métropole-nature », de transition écologique et énergétique, de biodiversité et de santé sont centraux dans l'élaboration du PADD (Projet d'aménagement et de développement durables).

• **Démographie, habitat, attractivité économique, culture : quels leviers pour une transformation urbaine et territoriale ?**

Charles HAZET, Directeur de l'Agence d'Urbanisme et de développement Clermont métropole est intervenu sur les **enjeux démographiques et résidentiels** du territoire. Plusieurs tendances se dessinent dans la métropole : la population connaît un vieillissement, néanmoins le territoire reste attractif pour les jeunes et plus particulièrement les étudiants. L'un des enjeux principaux est d'attirer les jeunes actifs et *« réussir à créer une offre résidentielle qui permette de les fidéliser, de les enraceriner sur la métropole pour éviter leur départ vers les territoires voisins »*.

Monsieur **Claude BARBIN**, Président de la CCI du Puy-de-Dôme, est revenu sur les enjeux économiques du territoire. Il a notamment rappelé la nécessité de mettre en place un **continuum territorial vertueux** c'est-à-dire la mise en place de collaborations économiques avec les territoires limitrophes de la métropole par des solidarités rurales et urbaines. Les entreprises, TPE, PME, les commerces, les artisans et les grands groupes doivent être au cœur du développement du territoire et de son rayonnement économique. *« Notre métropole doit être le « phare-ouest » de la région Auvergne-Rhône-Alpes »*. Monsieur BARBIN a rappelé que la force du territoire clermontois est celle d'un nouveau modèle à écrire : celui d'une **métropole d'équilibre** travaillant dans un environnement numérique et tourné vers les proximités et l'épanouissement personnel.

Monsieur **Patrice CHAZOTTES**, Directeur de l'association « Clermont-Ferrand - Massif Central 2028 » a abordé les **enjeux culturels** de la métropole clermontoise dans l'objectif de la candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture. Il a rappelé que la candidature Clermont-Ferrand Massif Central n'a pas pour objet de parler de culture uniquement mais aussi de parler des enjeux du vivre ensemble telles que les inégalités sociales, territoriales, scolaires, de transition énergétique. Elle concerne également les aspects d'urbanisme, de mobilités et de logements afin de trouver la singularité de Clermont-Ferrand Massif Central. *« Les axes structurants du projet et leur intégration au PLUi : le bien-vivre et la proximité, l'eau et l'ADN volcanique, la dialectique urbain et rural, l'héritage ouvrier et la mutation industrielle durable »*. L'ensemble de ces aspects sont structurants pour le territoire de Clermont Auvergne Métropole, et pour l'élaboration du PADD, car ces stratégies en termes de rayonnement local, régional et national se dessinent dès la construction des documents réglementaires.



Vegetal City - Luc SCHUITEN - 2019.

- **Le PLU de la Métropole : quels outils pour une Métropole en transition ?**

Charlotte ROZIER, paysagiste, est intervenue sur les **aspects paysagers** de la métropole clermontoise et sur la nécessité d'inscrire le paysage au cœur des documents d'urbanisme, notamment dans le PADD, qui constitue la clé de voûte du PLU. Elle a insisté sur l'importance d'envisager le paysage comme un **bien commun** à toutes les communes de la métropole bien que le paysage clermontois ne soit pas uniforme mais pluriel. Madame ROZIER a rappelé que **« le PLU est vraiment un projet de paysage »** puisqu'il peut contribuer à lutter contre la banalisation et l'uniformisation des paysages et à élaborer des documents réglementaires qui permettent aux paysages d'évoluer et de s'harmoniser tout en respectant leurs sites d'implantation. **« C'est cette symbiose, ce qu'on pourrait appeler le sens des lieux, qui doit être au cœur du projet de PLU ».**



Vue paysagère de Clermont Auvergne Métropole - Charlotte ROZIER - 2017.

Jean-Pierre BUCHE, Vice-président du Grand-Clermont, a présenté les grands axes du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Il a rappelé que **« l'alimentation est un dénominateur commun »** et a souligné la nécessité actuelle de prendre en compte divers aspects en termes d'alimentation : c'est-à-dire réfléchir également aux impacts environnementaux, économiques et sociaux de la politique agricole et alimentaire territoriale. Il est également primordial de lier alimentation et santé, de privilégier des circuits courts **« de la fourche à la fourchette »** et de **faire entrer le fait alimentaire dans l'urbanisme.**

L'alimentation pourrait être un moyen pour la Métropole de se distinguer des autres métropoles grâce à des changements de modèles ou le développement d'initiatives telles que l'acheminement du dernier kilomètre en vélo. **« Il y a aussi une attention à donner au cycle de l'eau, pour voir comment on peut organiser la répartition de l'eau et de ses usages en lien avec les questions alimentaires ».**



Espaces viticoles en bordure du bourg de Cébazat - Agence DBW.

Diane DEBOAISNE, architecte-conseillère au CAUE du Puy-de-Dôme, a présenté les enjeux autour de **la place de la nature en ville**. Elle souligne la difficulté de parler de « nature » lorsqu'il s'agit de milieux très anthropisés comme les villes, mais indique que le territoire métropolitain compte plusieurs lieux naturels très importants, comme les espaces agricoles, la Plaine de la Limagne, les coteaux de Chanturgue, la Chaîne des puys, etc. Elle a également rappelé la nécessité de donner toute leur place dans le PLU aux éléments naturels tels que les îlots de fraîcheur, les pratiques de maraîchage, les bassins d'orage ou la forte présence de l'eau dans le fait urbain. Elle a également évoqué la nécessité d'articuler les différentes échelles, les milieux habités et leur périphérie. *« La planification a un rôle majeur à jouer dans le développement de la nature en ville mais également les outils de l'aménagement, ainsi que la gestion avec les questions de zéro phytosanitaire, la sensibilisation et les pratiques d'entretien des espaces publics qui évoluent en même temps que les représentations de la nature en ville évoluent. »*. *« Dans la ville dense il faut penser à préserver des cœurs d'îlots, à travailler sur la juxtaposition des espaces plantés pour permettre de planter des grands sujets végétaux qui ont le plus fort impact sur le confort thermique en ville et qui permettent de faire paysage. Plutôt que gérer le CBS (Coefficient de biotope par surface) à l'échelle de la parcelle, l'enjeu fort est de réfléchir à la végétalisation à échelle des îlots »*.

- **Les objectifs de l'Etat en matière de planification territoriale**

Armand SANSEAU, Directeur de la DDT du Puy-de-Dôme est intervenu sur les objectifs de l'Etat en matière de planification territoriale. Il a rappelé trois enjeux principaux pour le territoire de Clermont Auvergne Métropole qui sont la **sobriété foncière**, notamment à travers la politique de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la **prévention des risques** d'inondation, technologiques et miniers, et les **transitions écologique, énergétique et paysagère**. L'ensemble de ces enjeux se traduisent dans les documents d'urbanisme tout comme la notion de paysage et de nature en ville, qui est primordiale. *« L'Etat, qui a une approche plus régaliennne à certains moments, a déjà réalisé un Porter à connaissance, une note d'enjeux, documents qui ont été transmis il y a un certain temps et que l'on complète au fur et à mesure que les dispositions nationales évoluent. Au-delà de la question régaliennne un accompagnement technique peut être proposé de façon plus directe et pratique »*.

- **Conclusion**

Christine MANDON, Vice-présidente de Clermont Auvergne Métropole a rappelé que l'ensemble des 21 communes de la Métropole devait être associé au projet de construction du PADD et du PLU afin de faire ressortir toutes les spécificités et les richesses du territoire. **Grégory BERNARD** a lui aussi insisté sur la nécessité d'associer tous les acteurs du territoire à ce projet. Il a également évoqué le fait que la crise sanitaire invite à penser les questions d'urbanisme autrement, *« notamment parce que l'on s'aperçoit que les moments de confinement font apparaître un territoire nouveau, celui du « kilomètre autour de chez soi », de cette ville du quart d'heure à pied où on attend tous un certain nombre de services essentiels et la présence de nature en ville qui est un enjeu à échelle quotidienne, de cet urbanisme du proche »*. La crise sanitaire impose également de réfléchir aux questions de crises écologiques et sanitaires à venir et à la question de la résilience du territoire en réponses à ces crises. Enfin, il a rappelé la *« responsabilité paysagère »* dans le cadre de l'élaboration du PLU de la Métropole. *« Nous avons cette occasion d'écrire un PLU qui défriche de nouveaux territoires, qui invente des choses, qui fasse preuve d'imagination et je suis certain que cela participera de nous distinguer »*.

L'élaboration du PLU de la Métropole : quelles modalités de travail en commun ?

• Une question d'échelles territoriales

Benjamin AZIERES de l'agence DBW (en charge de l'élaboration du PLU de la Métropole), a abordé au travers d'une synthèse du diagnostic les grands enjeux du PLU, et en premier lieu la volonté de créer une métropole d'équilibre et l'importance de l'échelle dans laquelle cette métropole doit se construire. Cette question des échelles a aussi été rappelée par Christine MANDON, Vice-présidente de Clermont Auvergne Métropole en charge de l'Urbanisme, de la planification urbaine et de la stratégie foncière : *« il est important de créer un document d'urbanisme intégrateur qui permette de penser la métropole clermontoise aux échelles locales, supra-locales et régionale »*. Il est primordial de faire coexister les échelles entre elles, faire qu'elles se répondent et se complètent car un aménagement micro-local peut avoir une influence sur toute la métropole, de même avec les zones périphériques de la métropole. Benjamin AZIERES a fait mention de la *« métropole d'interface »* pour qualifier Clermont Auvergne Métropole. Il a également précisé que *« la métropole est une locomotive pour d'autres territoires »*, d'où l'importance de penser le PLU à différentes échelles.

• Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Grand Clermont : un document intégrateur

Jean-Pierre BUCHE a rappelé que le PLU et le PADD devaient être compatibles avec les grandes orientations du SCOT du Grand Clermont, puisque le SCOT est un document intégrateur, le PLU doit donc s'y référer. Ce document reprend des aspects qui concernent également le PLU : l'efficacité foncière, la densité urbaine et rurale, le cycle de l'eau et l'équilibre territorial. *« Il s'agit de ne plus envisager les contraintes comme telles mais comme des objectifs d'un nouveau développement »*. Il a également précisé que des objectifs d'efficacité foncière ont été définis dans le SCOT (160 m² par logement en moyenne en cœur urbain, 500 m² autour du cœur urbain et 700 m² dans les territoires périurbains). L'objectif est de construire une vision commune et partagée au sein de la métropole.

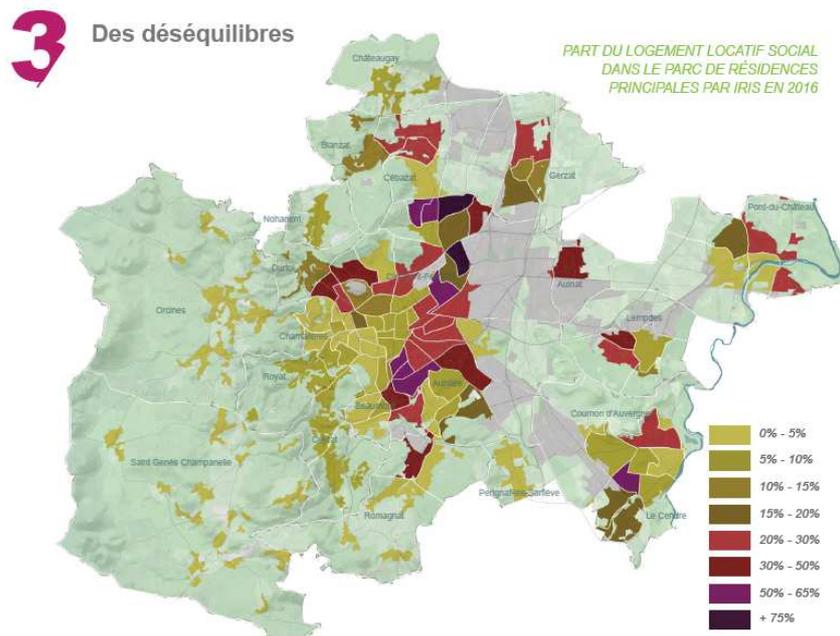
• Les enjeux démographiques

Selon Benjamin AZIERES, l'un des enjeux du PLU et du PADD *« est d'arriver à conforter la dynamique démographique tout en organisant une réponse qui facilite les parcours de vie, les parcours résidentiels et à les équilibrer sur l'ensemble du territoire »* pour éviter que le territoire ne perde des habitants, notamment des familles, attirées par les territoires périphériques à la métropole.

• Habiter la métropole clermontoise

Odile VIGNAL, Vice-présidente en charge de l'Habitat, qui a présenté le Programme Local de l'Habitat (PLH), a souligné un enjeu important à intégrer dans le PLU, celui de la **territorialisation de l'habitat** : *« c'est-à-dire la localisation des zones que nous devons réserver dans le PLU à l'offre sociale et à l'offre privée par commune »*. Elle a également rappelé que la production de logements abordables était un enjeu fondamental notamment suite à la crise sanitaire et économique que nous traversons. *« Le PLH vise également à accompagner les publics pour l'accès au logement et la mise en œuvre*

de toutes les actions du programme « Logement d'abord » qui est destiné à aller chercher les personnes sans domicile ou mal logées, et à les aider dans l'accès immédiat au logement ».



Part du logement locatif social dans le parc de résidences principales en 2016 - Agence DBW.

• La stratégie foncière de Clermont Auvergne Métropole

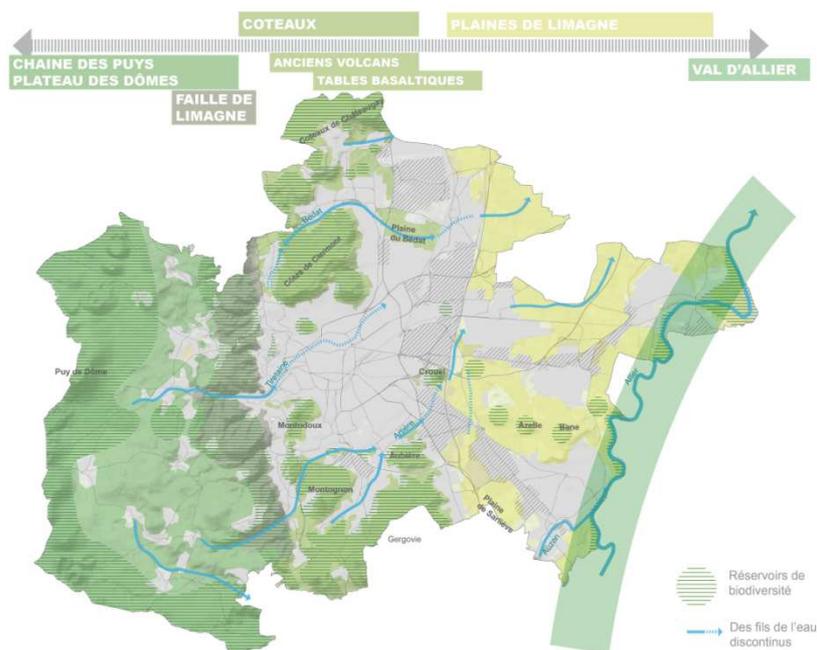
En lien avec les problématiques de logements, les questions de stratégies foncières sont fondamentales dans l'élaboration du PLU. Pour **Christine MANDON**, « **le foncier est très important car c'est la matière première de l'aménagement et une ressource précieuse et limitée** ». Elle a également rappelé l'importance de la stratégie Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à prendre en compte dans les documents d'urbanisme. Madame MANDON a insisté sur l'importance de coordonner les actions de façon commune au sein de la métropole : « **l'objectif premier est de passer d'une logique d'opportunité au coup par coup à une véritable stratégie foncière au service du projet de l'ensemble du territoire et des 21 communes qui le composent** ».

• Les enjeux environnementaux et paysagers

Benjamin AZIERES a convoqué la notion de « **métropole nature** » qui prend en compte les paysages et contribue à l'image et au rayonnement du territoire : « **il y a un véritable potentiel de reconquête paysagère, agricole et pour la biodiversité sur le territoire** ». « **Nous sommes un territoire particulièrement sensible aux effets du changement climatique, ce n'est pas seulement une question de météorologie mais d'impact sur l'attractivité territoriale** ».

L'importance de renforcer l'armature verte et bleue du territoire et de préserver les réservoirs de biodiversité qui sont une continuité avec les territoires alentours a aussi été rappelée. « **La biodiversité participe à l'atténuation des effets du changement climatique, à notre santé et à la qualité de notre cadre de vie** ».

La question des énergies est elle aussi primordiale au sein de la métropole : elle est centrale dans le **Schéma de transition énergétique et écologique (STEE)**. Comme l'a rappelé **Nicolas BONNET**, Conseiller délégué en charge des Energies renouvelables et de l'économie circulaire. Ce schéma fixe des objectifs de réduction de la consommation d'énergie, de réduction des gaz à effet de serre, une amélioration de la qualité de l'air et le développement d'énergies renouvelables sur le territoire métropolitain. Il a également précisé qu'une dizaine de fiches-actions étaient consacrées au PLUi dans le STEE. Elles concernent les questions de perméabilité des sols, de coefficient de pleine terre, d'indicateur de densité écologique, d'îlots de chaleur urbain, mais également de zonages de préservation des terres ou encore d'autonomie alimentaire.



Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques - Agence DBW.

• Les mobilités sur le territoire de la Métropole

Les objectifs de mobilités sont contenus dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU), présenté par **Cyril CINEUX**, Vice-président du SMTC en charge du PDU. Il a rappelé l'objectif du PDU qui est **« de réduire fortement l'usage de la voiture pour transformer la ville, mais c'est aussi de transformer la ville pour réduire l'usage de la voiture »**. Il a évoqué le projet phare de la métropole en termes de mobilités durables : le projet InspiRe qui **« est la vitrine des ambitions en termes de mobilités et d'aménagement de la métropole »** puisqu'il s'agit de créer un maillage structurant de transports publics. Les enjeux à intégrer dans le PLU sont ceux d'une réduction de la part modale de la voiture et de favoriser les mobilités douces telles que le vélo, les déplacements piétons et les transports en commun. La question de l'intermodalité doit aussi être intégrée au PLU de la Métropole.